

Placement d'un enfant

- Accouchement sous X
- Famille d'accueil
- Placement volontaire d'un enfant par ses parents
- Placement d'un enfant sur décision judiciaire
- Pupille de l'État : placement d'un enfant

Questions – Réponses

- Accès aux origines personnelles : peut-on rechercher l'identité de ses parents ?
- Quel est le rôle du Défenseur des droits auprès des enfants ?
- Comment signaler un enfant en danger ?
- Qu'est-ce que le parrainage de proximité ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Retrait de l'autorité parentale



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00